ENSEMBLE SCOLAIRE ST AUGUSTIN LYCÉE DES MÉTIERS

POINT DE REGLEMENT SPECIFIQUE A LA SECTION ESTHETIQUE

Les élèves inscrits en section esthétique travaillent en binôme pendant les TP Esthétique, et servent donc à tour de rôle de modèle à leur partenaire pour toutes les prestations liées à la profession, entre autres :

- Epilation des différentes parties du corps (jambes, cuisses, bras, avant-bras, aisselles, maillot, lèvre supérieure, menton, sourcils…)
- Soins du visage
- Soins du corps
- Manucure et beauté des pieds
- Autres techniques : teintures cils/sourcils, rehaussement, etc

Afin que tous les élèves puissent pratiquer et se former sur les diverses prestations, il est essentiel que tous puissent servir de modèles. Pour cela les élèves ne doivent pas :

- Porter des extensions de cils ou des franges de faux cils.
- Porter du vernis semi-permanent ou des faux ongles
- Porter du maquillage permanent ou tatouage (sourcils, ras de cils, lèvres...)
- Faire des séances de laser ou de lumière pulsée

Les produits utilisés sont de qualité, et présentent un maximum de garanties sur leur innocuité. Toutefois, en cas d'allergie ponctuelle, l'élève doit fournir un certificat médical et apporter ses propres produits. En aucun cas, l'élève ne pourra être dispensé de servir de modèle. Une allergie chronique hypothèque la poursuite d'études dans cette section.

Je soussigné, _ ❑ père ❑ mère, ❑ responsable (cocher la case appropriée)

de l'élève _ Classe de _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

reconnait avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepte sans réserve.

A _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ , le _ _ / _ _ / _ _ _ _ **Signature**